ART. 7 N° CL447

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N º CL447

présenté par M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE 7

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« Ces traitements »

les mots:

« Les traitements mentionnés au I du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.